

Communiqué du Collectif « Quel pont pour Tilff ? »

Le 17 octobre 2004

Après le vote du Conseil communal en décembre 2003 choisissant à une énorme majorité (les Conseillers de tous les partis sauf du PS) le projet 1 de remplacement pur et simple du pont, le Ministère de l'équipement et des travaux (MET) de la Région wallonne devait déposer une demande de permis d'Urbanisme auprès de l'Administration régionale ; cela a été fait le 17 Août 2004.

La procédure prévoyait alors une enquête publique qui de fait a commencé en septembre. Une réunion des réclamants le 7 octobre 2004 devait désigner 5 représentants pour une réunion de concertation le lendemain avec le MET, le fonctionnaire délégué à l'Urbanisme et des représentants des partis politiques de la Commune. L'étape suivante sera l'avis de la Commune, à rendre par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

La manière dont ces différentes étapes se sont déroulées est assez surprenante :

Pendant l'enquête publique, des avis dans les journaux toutes-boîtes engageaient les habitants, sur un ton comminatoire, à adresser des réclamations à l'administration ;

Des signatures étaient récoltées sur des feuillets ne comportant même pas de texte ou d'émission d'opinion, pour être présentées comme des réclamations ;

Lors de la réunion des réclamants, à laquelle la Bourgmestre assistait en compagnie de la Police (on n'est jamais trop prudent en présence de 50 paisibles citoyens), on tenta d'abord d'exclure purement et simplement la majorité des personnes présentes parce qu'elles étaient plutôt favorables au projet et donc pas de véritables « réclamants » ;

Certaines personnes se sont présentées comme représentatives de groupes ou d'institutions pour s'opposer au projet, alors que parfois elles ne représentaient guère qu'elles-mêmes, en tout cas dans le cadre de réclamations individuelles. Ainsi Mr Woillard, du Comité des commerçants, que désavouèrent ensuite par écrit plus de quarante commerçants ; que penser de la présence d'un Colonel des pompiers qui se présente en uniforme, plans et documents sous le bras, et qui, bien que s'avouant PS, paraît le premier surpris du nid de vipères dans lequel il a été envoyé en mission suicide ! Un tel se présente au nom du CHU alors qu'aucune position n'a été adoptée officiellement par le Conseil d'Administration de l'Hôpital...

Lors de la réunion de concertation, le cirque continue à la Maison Communale : la Bourgmestre veut à nouveau exclure tous les représentants des « pro projet » ; le fonctionnaire délégué de l'Urbanisme parvient heureusement à la ramener à la raison, insistant pour que, conformément à la Loi, toutes les opinions puissent s'exprimer. Un échange de vues aura finalement lieu, les représentants du Collectif exposant pourquoi nous sommes globalement favorables à ce projet tout en souhaitant discuter certaines modalités et améliorer certains éléments connexes. Comme on pouvait s'y attendre, chacun restera sur ses positions au terme de cette réunion dont un compte rendu détaillé se trouve sur notre site, www.algo.be/pont-tilff/.

Entre-temps, la Bourgmestre a déjà annoncé par voie de presse qu'elle espérait bien qu'un des Echevins CDH ou Ecolo se rallierait à son avis, seul moyen d'être « sensé » à

ses yeux : curieuse conception de la liberté d'opinion des différentes forces politiques qui ont encore le droit de faire leurs choix eux-mêmes.

Mieux, elle estime « impensable » et « ne peut accepter » le projet de pont 1, après que le Conseil communal l'ait officiellement choisi à une très large majorité et qu'elle ait promis explicitement à la réunion publique du 8 novembre 2003, qu'elle respecterait ce choix ! **Que reste-t-il de la démocratie si un mandataire d'un parti minorisé lors d'un vote refuse de respecter le choix de la majorité, légalement exprimé ? Ce n'est plus Clochemerle, mais tout simplement la négation de toute éthique politique.**

Et de brandir son arme absolue : en cas d'égalité de vote au Collège (or y siègent 3PS, 2 Cdh et 1 Ecolo), la voix du Bourgmestre est finalement prépondérante ; Mme Lévêque a déjà annoncé qu'elle ferait usage de son « droit de prépondérance », se proposant ainsi de renier le vote du Conseil communal.

En principe à ce stade on devrait uniquement discuter du projet faisant l'objet d'une demande de permis. On peut cependant s'étonner que le MET commande aujourd'hui une étude d'incidence sur les projets alternatifs, dont celui de la rocade (projet numéro 5) après avoir déposé la demande de permis pour le projet numéro 1 ; pour toute personne sensée ce calendrier est absurde ; à moins que...

Quant au fond du problème, à savoir la gestion de la mobilité et l'amélioration de la sécurité routière dans une zone qui dépasse largement Tilff, on entend un peu tout et n'importe quoi ; il serait temps d'analyser sérieusement les problèmes et les solutions possibles, non de manière simpliste, mais globale et réaliste.

Par exemple, on ne cesse d'invoquer la sécurité à un passage à niveau qui n'a jamais tué personne, mais la SNCB n'a jamais proposé d'en supprimer certains autres dans la commune qui ont causé des morts. La Meuse du 25 septembre relate 3 accidents graves avec blessés dans le village de Tilff, dont aucun n'est lié au passage à niveau. Qu'attend-t-on pour limiter la vitesse dans la très dangereuse descente de l'autoroute entre Beaufays et Embourg ? Pour dissuader le trafic de transit spécialement des poids lourds qui a encore grièvement blessé un homme âgé traversant tranquillement dans un passage « protégé ».

Les contre-vérités fleurissent : un délégué des services d'urgence affirme que, pour le trajet Tilff-CHU, passer par le pont d'Embourg représente un temps supplémentaire de 8 minutes, ce qui est totalement faux ; la différence est de moins de 2 minutes, nous l'avons chronométrée de manière précise, passage à niveau ouvert et en heures creuses. De même, dans l'hypothèse du projet 5, on oublie de remarquer que suite à l'allongement du trajet en fond de vallée, il n'y aurait quasi pas de différence avec le trajet actuel par la rue Fond du Moulin. Précisons qu'en partant de Beaufays ou de Cortil, le détour par le pont d'Embourg fait au contraire gagner une minute et demi malgré les 3 km supplémentaires.

A quand un traitement global et une approche raisonnée de ce problème de mobilité qui dépasse largement les frontières de la Commune d'Esneux ?